

Sherbrooke, le 27 mai 2015

Objet : Demande d'accès à l'information – Ferme Cœur des fruits à Saint-Joachim-de-Shefford au 809, chemin Fontaine

Madame,

En réponse à votre demande reçue le 13 mai 2015 concernant l'objet précité, vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation, MDDELCC, 1992-10-28, 2 p.
- Certificat d'autorisation, MDDELCC, 1997-08-26, 2 p.

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez recevoir, Madame, nos cordiales salutations.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Daniel Messier pour :
Michèle Pinard
Répondante de l'accès à l'information

DM/cv

p. j.



Bromont, le 26 août 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Madame Jacqueline Fontaine
809, chemin Fontaine
Saint-Joachim-de-Shefford (Québec) JOE 2A0

N/Réf. : G-7710-16-01-0478801
1132870

Objet : Production animale

Madame,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 mai 1997, reçu le 28 mai 1997 et complétée le 21 août 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Ériger un nouveau bâtiment d'élevage (4788.03);

Exploiter un bâtiment d'élevage (4788.03) de 49 unités animales de bovidés (46 vaches de boucherie, 1 taureau et 4 génisses de 6 à 18 mois) sur litière;

Remplacer le type d'élevage passant de bovidés (bovins de boucherie) sur fumier solide à des bovidés (veaux de lait) sur fumier liquide;

Exploiter un bâtiment d'élevage (4788.01) de 16.8 unités animales de bovidés (84 veaux de lait) sur fumier liquide;

Exploiter un bâtiment d'élevage (4788.02) de 20 unités animales de bovidés (100 veaux de lait) sur fumier liquide.

EMPLACEMENT :

Le projet sera réalisé sur les lots P-48 et P-49 du rang I du cadastre officiel du canton de Roxton, 809, chemin Fontaine, municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford (P), Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

N/Réf. : G-7710-16-01-478801
1132870

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « Dossier agronomique, projet d'exploitation d'un établissement de production animale » préparé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bureau de Granby, signé par Danielle Brault, agr., le 22 août 1996;
- Demande de certificat d'autorisation signée le 26 mai 1997 par Jacqueline Fontaine pour l'exploitation d'un établissement de production animale de bovidés.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.


En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Kathleen Carrière
Directrice régionale
de la Montérégie

KC/DB/db

Étudié par: 

Recommandé par: 

Granby, le 28 octobre 1992

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Jacqueline Fontaine
809, chemin Fontaine
Saint-Joachim-de-Shefford (Québec)
JOE 2G0

N/Dossier : 7710-C6-01-478802

Objet : Certificat d'autorisation - Production animale
Madame,

Pour faire suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 6 octobre 1992 et complétée le 26 octobre 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

NATURE DU PROJET :

Agrandir un bâtiment d'élevage.

Augmenter le nombre d'unités animales passant de 13,6 à 20 unités animales.

Exploiter un bâtiment d'élevage de 20 unités animales de bovidés (100 veaux de lait) sur fumier liquide entreposé dans un lieu d'entreposage avec une toiture.

EMPLACEMENT DU PROJET :

Bâtiment d'élevage numéro : 4788.02

Lot et cadastre : P-45, du Rang I du canton de Roxton

Adresse : 809, chemin Fontaine

Municipalité (désignation) : Saint-Joachim-de-Shefford (P)

M.R.C.

: Acton Co. Haute-Massée
Ndy

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Dossier : 7710-C6-01-478802

Le 28 octobre 1992

DOCUMENTS SOUMIS :

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Dossier agronomique	1992-09-14	Paul Saint-Loup
Mémo d'entrevue	1992-09-28	Paul Saint-Loup
Plan de localisation	1992-10-05	Jacqueline Fontaine

BILAN DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'ELEVAGE DU TITULAIRE :

- Bâtiment n° 4788.02 : 20 unités animales de bovidés
- Bâtiment n° 4788.01 : 47 unités animales de bovidés (47 vaches laitières, 8 taures et 18 génisses)

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

Ce certificat d'autorisation est émis conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Avant de réaliser son projet, le titulaire devra veiller à obtenir toute autre approbation, autorisation ou permis exigé par toute autre loi ou règlement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Ministre de l'Environnement,

Mario Fontaine

Mario Fontaine
Directeur régional

/mm

c.c. Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford (P)
MAPAQ - Granby

Étudié par: *[Signature]*

Recommandé par: *[Signature]*

